

## ► Tous les élèves, tous les personnels

MIEUX ACCOMPAGNER

MIEUX FORMER

**MISE EN ŒUVRE** Une politique de structuration et de valorisation de l'enseignement des sciences.

### ACTIONS

Créer une instance académique de pilotage de l'enseignement des sciences de l'école primaire à la terminale.

- Identifier les différentes compétences académiques : enseignants, conseillers pédagogiques, IEN, IA-IPR.
- Élaborer l'organigramme d'un groupe de pilotage académique « science » animé par le correspondant académique pour les sciences et la technologie.
- Mettre en place au moins deux réunions annuelles.

Créer une instance régionale de concertation.

- Identifier les différentes compétences régionales : collectivités organismes de recherche, pôle de référence territorial de la CSTI en Corse...
- Créer un groupe de réflexion et de partage d'information.
- Mettre en place au moins deux réunions annuelles.
- Identifier les différents dispositifs et aides dont peuvent bénéficier les enseignants et leurs élèves.
- Informer les enseignants.

Mettre en place un réseau de partenaires agréés.

- Repérer en fonction des territoires les ressources humaines compétentes susceptibles de participer à des projets éducatifs.
- Élaborer et diffuser un catalogue des partenaires agréés.

Encourager les actions innovantes et les ressources pédagogiques.

- Repérer, soutenir et valoriser les projets innovants.
- Développer et diffuser des ressources pédagogiques tous supports.

### INDICATEURS

- Création en 2012-2013 de l'instance de pilotage.
- Développement des partenariats et des formations.
- Développement des ressources et des projets innovants.

## ► Tous les élèves des 1<sup>re</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

### MIEUX ACCOMPAGNER

**MISE EN ŒUVRE** Le numérique au service des apprentissages.

#### ACTIONS

- Créer une instance de concertation et de pilotage avec les collectivités.
- Co-élaboration d'un plan pluriannuel d'équipement.
- Valorisation et soutien aux expérimentations et aux projets innovants.
- Valorisation et soutien à la production de ressources pédagogiques originales.
- Mise à disposition de ressources à travers l'ENT et à travers le portail académique Educorsica.

Mieux former les personnels aux pratiques numériques innovantes.

- Créer un réseau de personnes ressources.
- Adapter le plan académique de formation.
- Mettre en place la certification C2I2e.
- Développer les stages « établissement ».
- Valoriser les acteurs du changement.

Développer les usages pédagogiques de l'ENT.

- Promouvoir le travail collaboratif.
- Repérer et valoriser les pratiques existantes.
- Mettre à disposition des ressources de qualité.

Créer des ressources attractives, ancrées dans les réalités régionales.

- Soutenir les programmes éditoriaux du CRDP de Corse.
- Repérer, susciter et valoriser des équipes d'auteurs.
- Encourager l'e-learning.

#### INDICATEURS

- Création au cours de l'année scolaire 2012-2013 de l'instance de concertation et de pilotage.
- Réalisation au cours de l'année scolaire 2012-2013 d'une convention avec l'Université de Corse afin de mettre en place une certification C2I2e.
- Évolution des formations numériques du PAF, du nombre de personnes ressources.
- Analyse et évolution des pratiques pédagogiques liées au numérique.

**MISE EN ŒUVRE** Une politique de liaisons inter degrés et inter cycles.

### ACTIONS

Développer les liaisons inter cycles :

- Dynamiser, au niveau du bassin d'éducation et de formation sous la coordination des corps d'inspection et des personnels de direction : les formations communes entre professeurs du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>d</sup> degré, les échanges de pratiques pédagogiques entre enseignants de CM2/6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> /2<sup>e</sup> (observations en classe, échanges de services, exercices en ligne, etc), la création de projets communs, les méthodes et pratiques pédagogiques transférables,
- Mutualiser les informations et les pratiques pédagogiques adaptées aux besoins des élèves en particulier ceux qui ont des difficultés
- Constituer une banque académique de ressources
- Créer des outils pratiques d'observation et d'évaluation des élèves en difficulté ou à besoins éducatifs particuliers

Développer l'école du socle en particulier dans les territoires isolés

- Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun des connaissances et compétences
- Personnaliser le parcours de chaque élève et utiliser les moyens les mieux adaptés pour leur venir en aide (PPRE passerelle, accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, commission de liaison, PDMF...),
- Former à l'évaluation et à la validation des compétences

Consolider la réforme du lycée

Une offre de formation des lycées et lycées professionnels cohérente et complémentaire instaurant des réseaux d'établissements et préparée au sein des bassins

- Construire sur le territoire académique, avec les corps d'inspection, les personnels de direction aux instances existantes et à la collectivité territoriale, une politique cohérente de l'offre de formation et suivre l'ensemble des politiques de formation articulant actions de l'État et de la CTC
- Mutualiser les composantes de la réforme du lycée (A.P, enseignements d'exploration, tutorat, stages de langues, stages passerelles, de remise à niveau, CVL, etc...) chaque fois que nécessaire
- Accompagner et former les équipes au niveau du bassin (enseignants, personnels d'encadrement)
- Former les équipes à l'usage du numérique éducatif en réseau
- Œuvrer à une convergence et une mise en cohérence des politiques territoriales et partenariales à tous les échelons, tant au niveau des moyens humains que matériels, mis à disposition des écoles et des établissements.

### INDICATEURS

- groupe de pilotage, de suivi et d'évaluation des politiques pédagogiques et éducatives au niveau académique
- taux de satisfaction des acteurs.

## ► Tous les élèves

### MIEUX ACCUEILLIR

<b>MISE EN ŒUVRE</b>	Une politique d'enseignement bilingue et d'offre généralisée de la langue et culture corse.
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Généraliser à tous les niveaux de formation l'offre de l'enseignement du corse comme discipline à raison de trois heures hebdomadaires ;</li><li>- Généraliser progressivement un enseignement bilingue ouvrant la voie à un enseignement plurilingue, notamment entre langues romanes ; offrir une filière bilingue dans toutes les écoles maternelles.</li></ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pourcentage d'écoles maternelles bilingues offrant au moins neuf heures d'enseignement en corse : 100% en 2016.</li><li>- Pourcentage d'élèves bénéficiant : d'un enseignement du corse : objectif 100 % en 2016 ; d'un enseignement de trois heures : objectif 65 % en 2016 ; d'un enseignement bilingue : objectif 40 % en 2016.</li></ul>
<b>REMARQUES</b>	Des instructions complémentaires sont données chaque année pour les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés par le Recteur dans une lettre de cadrage. Les textes de conventions ÉTAT-CTC constituent également des références incontournables.

## ► Tous les élèves

### MIEUX ACCOMPAGNER

<b>MISE EN ŒUVRE</b>	Une politique d'excellence linguistique par le bilinguisme français-corse ouvrant sur le plurilinguisme.
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Généraliser progressivement un enseignement bilingue ouvrant la voie à un enseignement plurilingue, notamment entre langues romanes.</li> <li>- Développer les sections reposant sur l'apprentissage simultané de plusieurs langues : sections bilingues méditerranéennes, sections européennes de langues romanes avec présence du corse ; organiser des contacts directs avec les pays ou régions concernés.</li> <li>- Poursuivre l'adaptation des programmes des différentes disciplines aux réalités corse ; produire les documents d'appui nécessaires.</li> <li>- Amener les élèves aux niveaux A1 (pour l'enseignement de la langue) et A2 (pour le bilingue) en CM2 ; A2 ou B1 (enseignement de la langue) et B2 à la fin du collège.</li> <li>- Donner à tous les élèves un accès à la culture corse inséparable d'une ouverture romane et méditerranéenne.</li></ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de sections européennes, Esabac ou bachibac prenant la suite au lycée de sections bilingues du collège.</li><li>- Nombre d'échanges directs ou virtuels avec les pays et régions de langues romanes.</li><li>- Pourcentage d'élèves atteignant les objectifs fixés par les programmes selon le cadre européen des langues : A1 en CM<sup>2</sup>, B1 en 3<sup>e</sup> (A2 et B2 pour le bilingue).</li></ul>
<b>REMARQUES</b>	<p>Des instructions complémentaires sont données chaque année pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés par le Recteur dans une lettre de cadrage.</p> <p>Les textes de conventions ÉTAT-CTC constituent également des références incontournables.</p>

## ► Tous les élèves

MIEUX ACCUEILLIR

MIEUX ACCOMPAGNER

MIEUX FORMER

**MISE EN ŒUVRE** Une politique d'ouverture et de mobilité internationale.

**ACTIONS**

- Information régulière des établissements par l'intermédiaire de la DAREIC sur toutes les possibilités de mobilité existantes : programmes européens Comenius, Leonardo, FEDER, programmes de l'OFAJ et du CIEP, échanges franco-américains, coopération franco-britannique, etc.
- Renforcement du réseau des Enseignants Référents pour l'Action Européenne et Internationale.
- Accompagnement des ERAEI et des enseignants porteurs de projets internationaux par des stages de formation continue - PAF-.
- Encouragement à la création de partenariats durables avec des établissements étrangers.

**INDICATEURS**

- Un ERAEI par établissement ou groupe d'établissements.
- Développement des appariements.
- Augmentation du nombre de candidatures à des projets Comenius et Leonardo.

## ► Tous les élèves

MIEUX ACCOMPAGNER

MIEUX FORMER

**MISE EN ŒUVRE** Suivi et personnalisation des parcours, une politique d'éveil à la citoyenneté.

**ACTIONS**

Établir un projet visant au repérage et à la prise en charge des élèves en difficulté afin de réduire l'absentéisme et le décrochage scolaire.

- Donner des outils aux personnels pour aider au repérage des élèves en difficulté.
- Optimiser le dispositif de lutte contre l'absentéisme.
- Adapter la prise en charge des élèves.
- Nommer un référent élève par établissement.
- Former ensemble les personnels sur des thématiques communes (décrochage, absentéisme, problème spécifique à un établissement).
- Permettre une visibilité de tous les dispositifs existants liés à la difficulté scolaire.
- Renforcer les partenariats (Conseil Général, PJJ, Associations).

**INDICATEURS**

- Nombre de cellules de veille ou de concertation dans les établissements.
- Baisse des taux d'absentéisme et de décrochage.
- Nombre d'animations en partenariat (actions sur les conduites addictives...)
- Nombre de CESC réactivés).
- Groupes ressources identifiés (au niveau académique, départemental et par établissement).

## ► Tous les élèves

### MIEUX FORMER

**MISE EN ŒUVRE** Une politique d'éveil à la citoyenneté et à l'exercice des responsabilités : construire la politique éducative de l'établissement.

**ACTIONS** Organiser des espaces pédagogiques qui favorisent la combinaison des missions pédagogiques et éducatives pour que les élèves étudient dans les meilleures conditions :

- aménager et ouvrir les C.D.I dans le cadre de la politique documentaire de l'établissement ;
- former les élèves à la culture et à la maîtrise de l'information et de la communication, au développement de leur esprit critique dans l'utilisation des nouvelles technologies, à l'apprentissage de la vie collective et à l'éducation culturelle, sociale et civique ;
- aider les élèves à s'approprier les règles du « vivre ensemble » ; veiller à la mise en place de lieux de convivialité dans les espaces hors classe (foyers socio-éducatifs, maisons des lycéens, restaurant scolaire, internat... ) ;
- mettre à disposition des ressources et des outils – aménager des salles de travail et d'études dans le respect des règles de civilité, condition d'un climat apaisé et studieux ;

Encourager l'engagement des élèves :

- les préparer à exercer leur citoyenneté (informer et former au mandat d'élus, aux instances dans lesquelles siègent les élèves élus, valoriser l'engagement, les initiatives, les projets portés par les élèves),

Structurer la participation collégienne et lycéenne dans les établissements, en académie,

- créer du lien : délégués de classe/assemblée générale de délégués/CVL/inter cvlCAVL/CNVL/CA

Construire et faire vivre le réseau des personnes ressources à l'échelon de l'académie et des établissements :

- DAVL/référents de vie lycéenne/professeurs /AED/personnels non enseignants ;
- former, informer, communiquer, impliquer les enseignants, les référents culture ;
- dégager les moyens financiers nécessaires à l'exercice du mandat des lycéens élus : le fonds de vie lycéenne.

**INDICATEURS**

- une politique éducative intégrée au projet d'établissement,
- une politique documentaire intégrée à la politique éducative,
- 100 % des cvl complets réunis au moins 3 fois par an sur ordre du jour
- des comptes rendus de conseil de vie lycéenne annexés aux comptes rendus de conseil d'administration, publiés,
- un référent de vie lycéenne dans chaque lycée et LP
- des responsabilités effectivement confiées aux élèves y compris mineurs de 16 ans au sein du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens (secrétariat, présidence)
- présentation des comptes du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens au dernier conseil d'administration de l'année scolaire
- un réseau académique de communication entre élus organisé et piloté
- une évaluation du rapport « fonds de vie lycéenne/projets-actions-formations »
- une évaluation annuelle du rapport « climat scolaire/réussite des élèves ».

## ► Tous les élèves, tous les personnels. Des élèves, des adultes respectueux des règles de vie au sein des établissements scolaires

MIEUX ACCOMPAGNER

MIEUX FORMER

**MISE EN ŒUVRE** Une politique d'éveil à la citoyenneté et à l'exercice de la responsabilité.

### ACTIONS

- **Établir un climat propice aux apprentissages** : (re)activer les cellules de veille et les CESC, lutter contre l'absentéisme, les incivilités, les violences, les discriminations et violences sexistes, le harcèlement, les conduites addictives, sécuriser les établissements par des protocoles d'action (gestion des conflits, gestion de crise, diagnostic de sécurité, PPMS...).
- **Former les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation** aux nouvelles procédures disciplinaires et aux règles de mise en œuvre des conseils de discipline.
- Actualiser les règlements intérieurs des EPLE pour promouvoir l'inclusion.
- Généraliser la charte des règles de civilité à tous les collèges.
- Conventionner avec les partenaires institutionnels et associatifs pour mettre en œuvre la mesure de responsabilisation.
- Installer et faire vivre les commissions éducatives.
- Doter les établissements d'outils et de formation sur site ou en bassin relativement au suivi et à l'équité des sanctions, à l'accompagnement des élèves exclus.
- **Former les élèves élus à la santé, la citoyenneté et la sécurité, les impliquer aux côtés des adultes.**
- **5 - Construire une politique éducative collaborative** autour du respect des règles de vie qui doivent s'appliquer autant aux élèves qu'aux adultes de l'établissement (usage du téléphone portable, tabac...).
- mettre en œuvre la fiche action égalité homme/femme élaborée par la vie scolaire et le médecin conseiller technique du recteur.

### INDICATEURS

- Évaluation de l'efficacité des sanctions.
- Baisse du nombre des incivilités, des violences, des exclusions.
- Effectivité de la hiérarchisation des sanctions.
- Conseils de discipline réservés aux situations exceptionnellement graves et/ou aux multirécidivistes.
- Évaluation « mise en œuvre d'une politique éducative/amélioration du climat scolaire/réussite scolaire ».
- Groupe CESC académique : coordonnateurs de bassins, IA IPR/conseillers techniques sociaux, santé/PVS.
- Analyse au regard des indicateurs de la fiche action égalité homme/femme.



## ► Tous les élèves. Promouvoir la santé des élèves comme condition de réussite

### MIEUX FORMER

**MISE EN ŒUVRE** Une politique d'éveil à la citoyenneté et à l'exercice des responsabilités.

**ACTIONS**

- Établir un projet santé dans tous les projets d'école et d'établissement.
- Prévenir les conduites à risques.
- Éduquer à la sexualité et au respect de l'autre.
- Prévenir et combattre l'obésité.
- Promouvoir les compétences civiques de sécurité civile (APS, PSC1).

**INDICATEURS**

Nombre de séances d'éducation à la santé.  
Nombre de titulaire du PSC1 à la sortie du collège.  
Groupe ressource identifié - Académie - Partenaires institutionnels.

## ► Les élèves internes. L'internat : un atout pour la réussite scolaire et l'intégration sociale

### MIEUX ACCUEILLIR

**MISE EN ŒUVRE** Un projet éducatif dans chaque internat.

**ACTIONS**

- Un dispositif d'accompagnement pour suivre les études de son choix sans contrainte géographique dans un cadre favorable à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel.
- Veiller à la qualité de l'hébergement.
- Développer, construire des projets éducatifs inscrits dans les projets d'établissement, privilégiant, en plus du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs, le développement de l'estime de soi, la participation citoyenne, l'ouverture culturelle, l'encouragement de l'ambition.
- Développer le tutorat d'étudiants volontaires et bénévoles : les cordées de la réussite.
- Communiquer en direction des familles et des établissements.
- Former les personnels qui encadrent aux différents niveaux.
- Développer le travail en réseau.

**INDICATEURS**

- Une offre de places quantitativement plus importante et plus structurée sur le territoire académique.
- Un plan académique de développement de l'internat en Corse (inventaire des ressources, repérage des besoins, constructions, extensions, solutions d'accueil alternatives, etc).
- Un groupe ressource « collectivité territoriale/académie » pour piloter, suivre et évaluer le rapport « coût/amélioration de la réussite des élèves ».
- Offrir l'excellence à tous les élèves internes.